

Commune de Tintigny

**Développement rural
Rapport annuel 2024**



Mars 2025

PCDR 1 : 2005-2015

PCDR 2 : 02/2022-02/2032

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
29/08/2005	PCDR classique	HAN : création d'un centre de promotion et de valorisation des produits locaux et d'un atelier rural – Phase I : acquisition d'un bâtiment existant et de ses abords Phase II : aménagement	Soutenir et renforcer le tissu économique communal par une valorisation des ressources	446.210€ <u>1.133.048€</u> 1.579.258€ Subside : 356.968€ <u>792.166€</u> 1.149.134€	29/12/2005 20/03/2006 30/04/2013

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué ?	Oui	
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Précompte immobilier (indexé)	Montant annuel
	Charge d'emprunt (intérêts et amortissement) liée à l'achat et l'aménagement de la Halle de Han pour l'année 2014	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel

Réaffectation des bénéfices	Part communale relative à la construction des logements pour aînés au Gros Terme à Tintigny
-----------------------------	---

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	PMP : EFT Framboise et Mange-tout (service traiteur) PMP : Marché fermier PMP : Promotion des produits locaux et des circuits courts CDR : OISP en informatique et appels à projets FOREM CDR : studio graphique CDR : conférences – ateliers – manifestations culturelles et caritatives CDR : EPN, formations informatiques pour CPAS
Impact des activités sur emploi	Nombre d'emplois d'encadrement : 8 ETP à PMP (11 personnes) et 8.3 ETP au CDR (12 personnes) Nombre de stagiaires : 59 au CDR et 27 à PMP Nombre de producteurs liés au marché fermier : 21 producteurs réguliers – 17 producteurs occasionnels – 17 artisans – 10 associations

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2009	PCDR classique	A11/1 : création d'une maison de village et d'un mini-réseau de chaleur PBE à Rossignol - Phase 1 : construction du bâtiment	Soutenir et renforcer le tissu économique communal par une valorisation des ressources	1.034.748,51€ tvac	11/05/2017

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui	Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			

Le bien est-il loué ?		Oui	Oui
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)	Signature d'une convention d'occupation 25€/an.		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Montant annuel	25€
Charges liées à l'exploitation du patrimoine		Montant annuel	2.628€
		Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	- 2603€
Pertes			
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Activités organisées par l'asbl gestionnaire de la maison de village. La salle est également mise à disposition de l'école pour le marché de Noël et la fête de l'école et au club des jeunes pour certaines activités comme la kermesse. Par ailleurs, elle est mise en location pour des mariages, fêtes d'anniversaire
Impact des activités sur emploi	/

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
12/2013	PCDR classique	A13/1 : aménagement de l'espace collectif aux abords de la maison de village de ROSSIGNOL - Phase 2 : aménagement des abords	Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations.	€ 251.016,55 (tvac)	Commune : 13/11/2017

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.			
Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	

Réaffectation des bénéfices	
-----------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Espace collectif
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2009 Visa 05/2010 Avenant temporel 2014	PCDR classique	A09/1 : réouverture de venelles dans les villages et de chemins de liaison (Rossignol, Bellefontaine, Tintigny)	Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations.	€ 422.784,64 tvac	30/05/2017

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.			
Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Type	Montant annuel
		Type	Montant annuel
		Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine		Type	Montant annuel
		Type	Montant annuel
		Type	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel

Réaffectation des bénéfices	
-----------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fréquentation très régulière et fonctionnelle par les habitants
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
12/2014	PCDR classique	A14/1 : aménagement de la Place du 120^{ème} à BELLEFONTAINE	Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations.	€ 522.855,10 tvac	01/10/2018

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.			
Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	

Réaffectation des bénéfices	
-----------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Activités villageoises et communales diverses : jeux d'enfants, détente familiale, visites, arrêt de promeneurs, organisation d'ateliers artistiques, kermesse locale...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ²
2002	2002	22/05/2019	31/05/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ³	07 février 2024 20 juin 2024 26 septembre 2024 11 décembre 2024 (GT)	Nombre de présents	11 6 13 5
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	L'opération de développement rural est bien lancée et suit son cours. Le nombre de réunions suit le calendrier des projets du PCDR.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	M.1.03 & M.2.04		
Intitulé du projet	Construction d'une maison de village à Lahage & Aménagement du coeur de village de Lahage		
Priorité du projet	Lot 1 & lot 2		
Calendrier d'exécution	2025		

¹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

² Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

³ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.